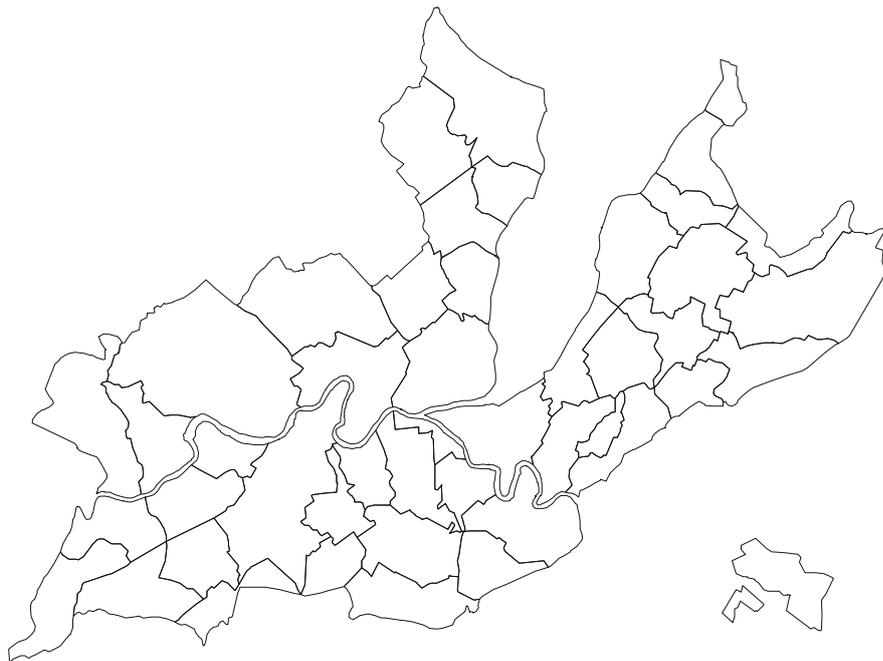




Département présidentiel
DGI - Service de surveillance des communes
Secteur des finances communales

Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises en 2015



Présentation de la situation financière
des 45 communes genevoises

Genève, janvier 2017

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. DONNÉES	1
3. INDICATEURS.....	1
4. REMARQUE IMPORTANTE	1
CARTE 1 : DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2015.....	2
CARTE 2 : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2015	5
CARTE 3 : QUOTITÉ DES INTÉRÊTS NETS EN 2015.....	8
CARTE 4 : QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT EN 2015.....	11
CARTE 5 : ENDETTEMENT / FORTUNE NET(TE) PAR HABITANT EN 2015	14
CARTE 6 : QUOTITÉ D'INVESTISSEMENT EN 2015.....	17
CARTE 7 : DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS EN 2015	20

1. Introduction

Le calcul des six indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Quotité des intérêts
- Quotité de la charge financière
- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses. Un septième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2015 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, secteur des finances communales, du Département présidentiel du Canton de Genève.

3. Indicateurs

Les sept indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

1. Degré d'autofinancement
2. Capacité d'autofinancement
3. Quotité des intérêts nets
4. Quotité de la charge financière
5. Endettement/Fortune net(te)
6. Quotité d'investissement
7. Dette brute par rapport aux revenus

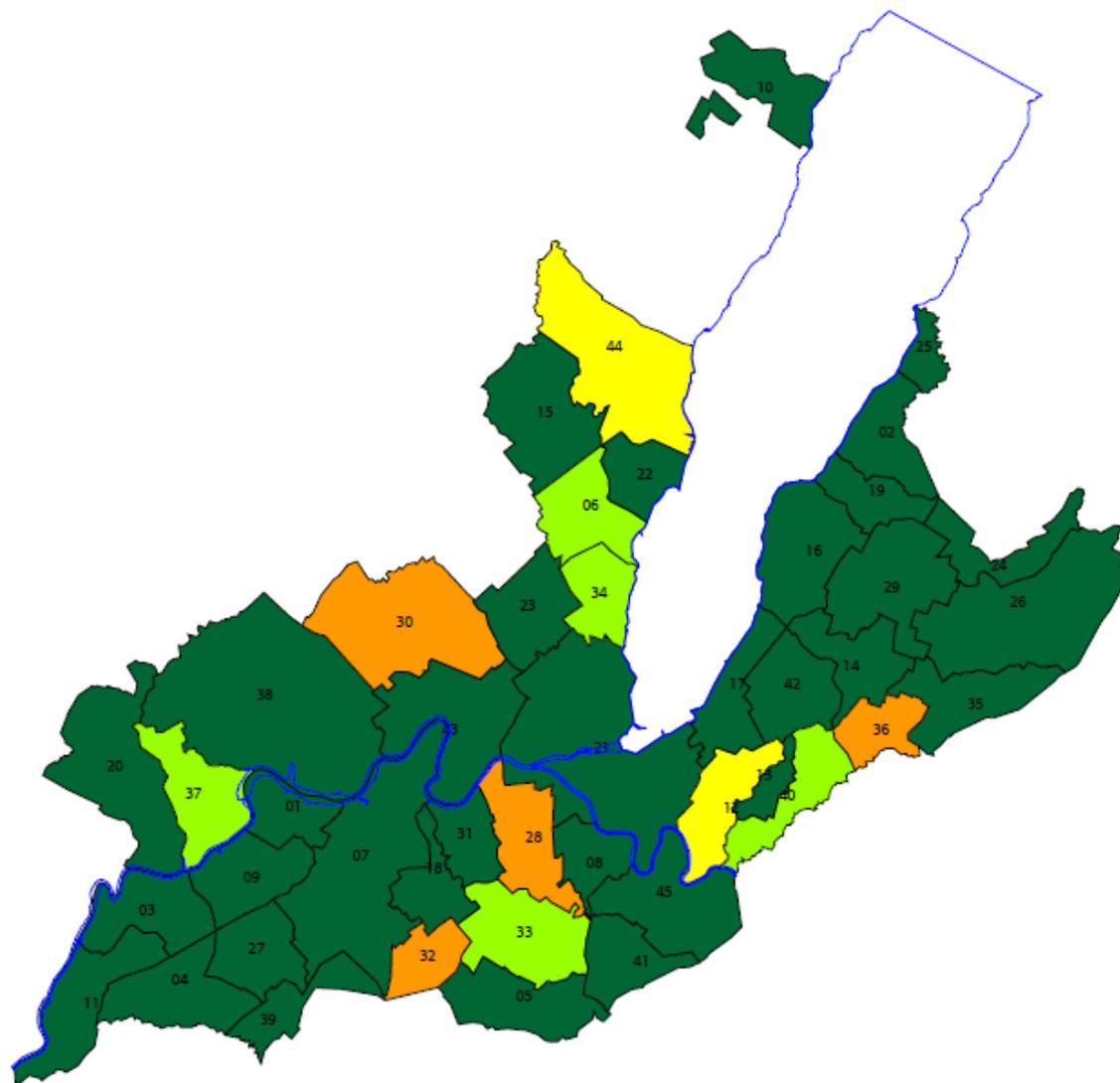
Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2015 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

4. Remarque importante

Les indicateurs ci-après doivent être analysés avec prudence. Certains doivent être appréciés sur une période de plusieurs années ou être examinés avec d'autres indicateurs. En outre, des comparaisons entre communes ne sont pas forcément probantes compte tenu de certaines spécificités propres à chacune d'entre elles. Veuillez vous référer aux commentaires figurant sous chaque indicateur.

Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2015

Degré d'autofinancement
Comptes 2015



- 01 Aire-la-Ville
- 02 Anières
- 03 Avully
- 04 Avusy
- 05 Bardonnex
- 06 Bellevue
- 07 Bernex
- 08 Carouge
- 09 Cartigny
- 10 Céligny
- 11 Chancy
- 12 Chêne-Bougries
- 13 Chêne-Bourg
- 14 Choulex
- 15 Collex-Bossey
- 16 Collonge-Bellerive
- 17 Cologny
- 18 Confignon
- 19 Corsier
- 20 Dardagny
- 21 Genève
- 22 Genthod
- 23 Grand-Saconnex
- 24 Gy
- 25 Hermance
- 26 Jussy
- 27 Laconnex
- 28 Lancy
- 29 Meinier
- 30 Meyrin
- 31 Onex
- 32 Perly-Certoux
- 33 Plan-les-Ouates
- 34 Pregny-Chambésy
- 35 Presinge
- 36 Puplinge
- 37 Russin
- 38 Satigny
- 39 Soral
- 40 Thônex
- 41 Troinex
- 42 Vandoeuvres
- 43 Vernier
- 44 Versoix
- 45 Veyrier

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2015 ?

Commentaires

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 %, et un désendettement s'il est supérieur à 100 %.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 100 %	très bon
de 80 à 100 %	bon
de 60 à 80 %	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais (cf. remarques)
- En 2015, 34 communes (année précédente : 35) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 %, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.
- En 2015, 7 communes (année précédente : 3) avaient un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 % ; dans 4 communes (année précédente : 7), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 %.

Moyenne

En 2015, la moyenne était de 118,0 %, ce qui peut être qualifié de très bon (à court terme).

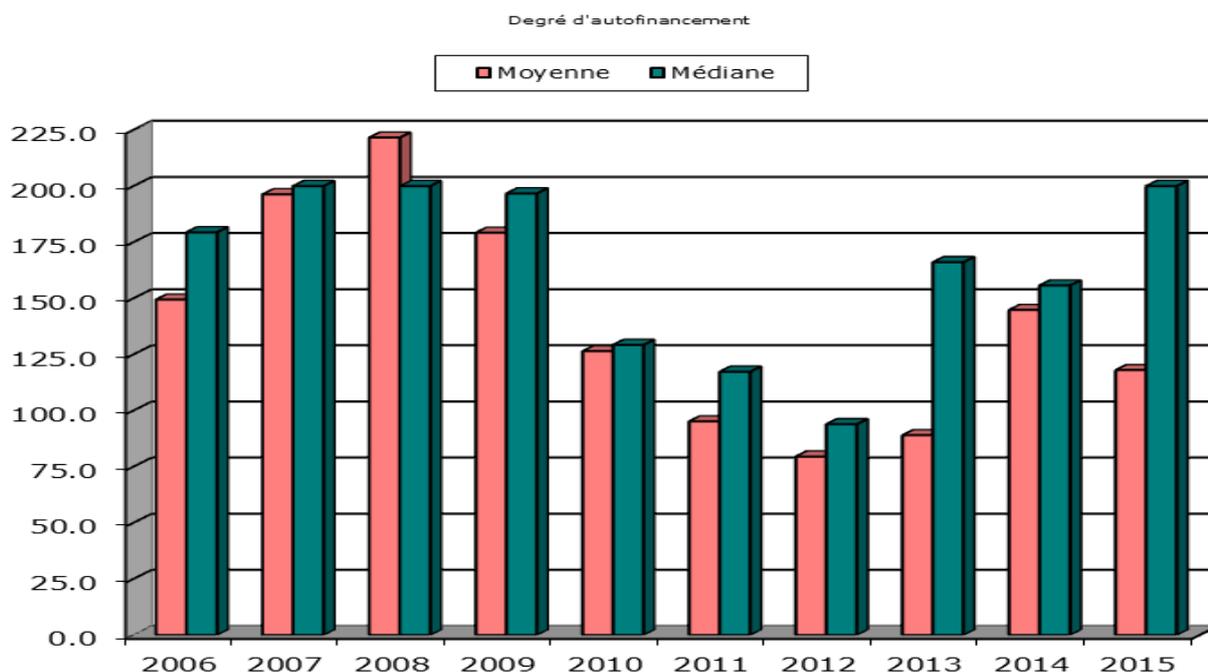
Médiane

En 2015, la médiane était de 200,0 % : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne du degré d'autofinancement est bonne, voire très bonne depuis 2006.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	149,4 %	196,3 %	221,6 %	179,2 %	126,4 %	95,2 %	79,5 %	89,0 %	144,8 %	118,0 %
Médiane	179,4 %	200,0 %	200,0 %	196,7 %	129,3 %	117,3 %	93,9 %	166,1 %	155,7 %	200,0 %



Remarques

- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans, mieux encore, 5 ans), spécialement dans les petites communes eu égard aux investissements réalisés.
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2014), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 144,8 %, en haut de classement. En effet, seuls 6 cantons avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 19 cantons dans lesquels il était inférieur.

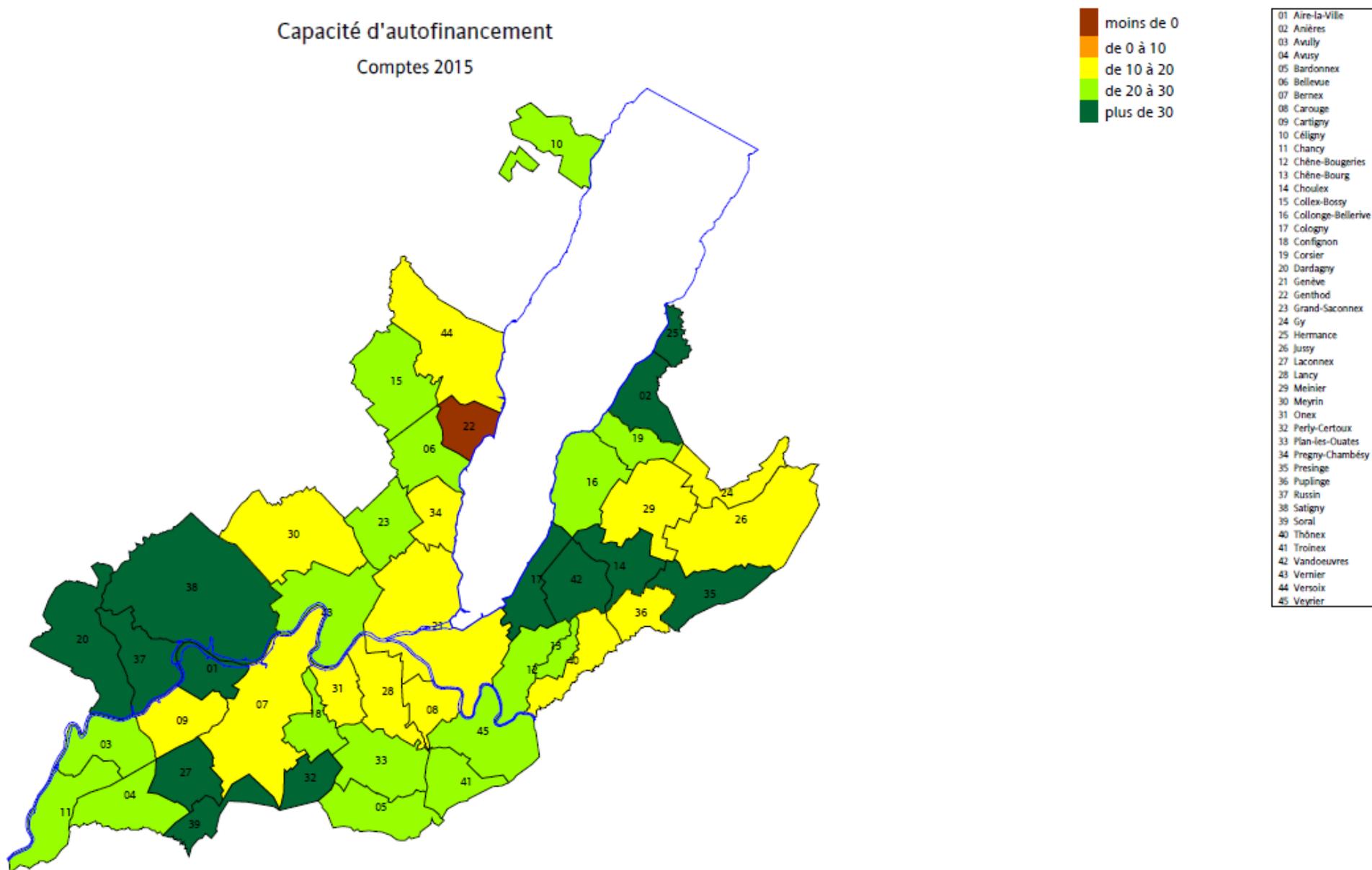
Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissement net}} \times 100$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissements du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Investissement net	
	+ Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan	590

Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2015

Capacité d'autofinancement
Comptes 2015



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2015 ?

Commentaires

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 30 %	très bon
de 20 à 30 %	bon
de 10 à 20 %	suffisant
de 0 à 10 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais
- En 2015, 30 communes (année précédente : 29) enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 %, ce qui représente une bonne performance.
- En 2015, 1 commune (année précédente : 2) avait une capacité d'autofinancement insuffisante. En cas de capacité financière négative, les communes ne parviennent pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligent à recourir à l'emprunt. Une telle situation devrait être évitée à tout prix.

Moyenne

En 2015, la moyenne était de 16,3 % : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une valeur considérée comme suffisante.

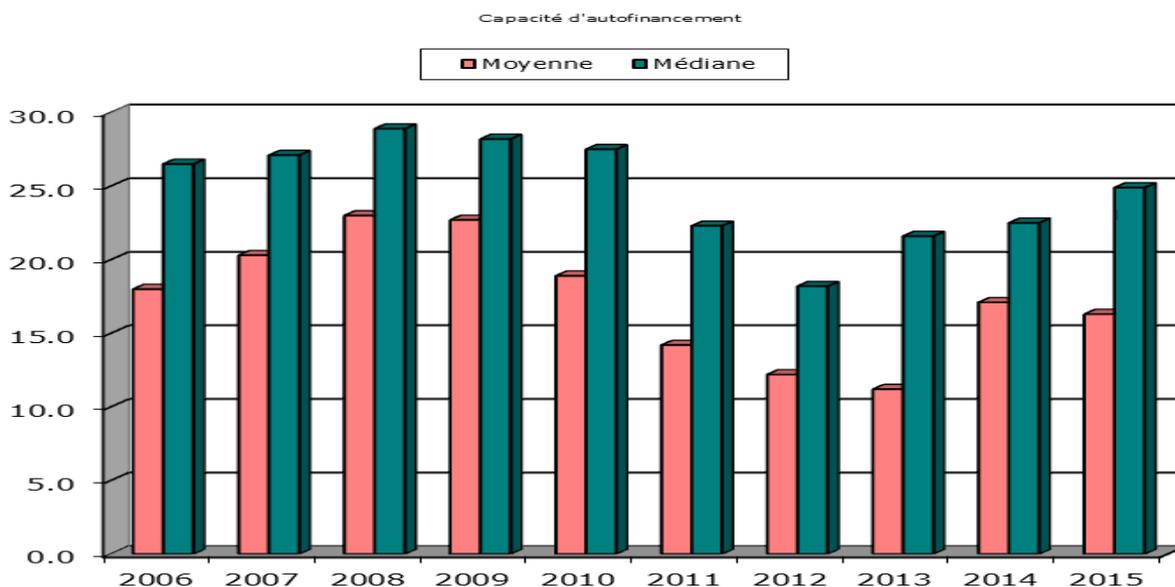
Médiane

En 2015, la médiane était de 24,9 % : cela signifie que la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 24,9 %. La médiane de la capacité d'autofinancement était supérieure à celle de l'année précédente (22,5 %).

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la capacité d'autofinancement est considérée comme bonne entre 2007 et 2009, suffisante de 2010 à 2015.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	18,0 %	20,3 %	23,0 %	22,7 %	18,9 %	14,2 %	12,2 %	11,2 %	17,1 %	16,3 %
Médiane	26,5 %	27,1 %	28,9 %	28,2 %	27,5 %	22,3 %	18,2 %	21,6 %	22,5 %	24,9 %



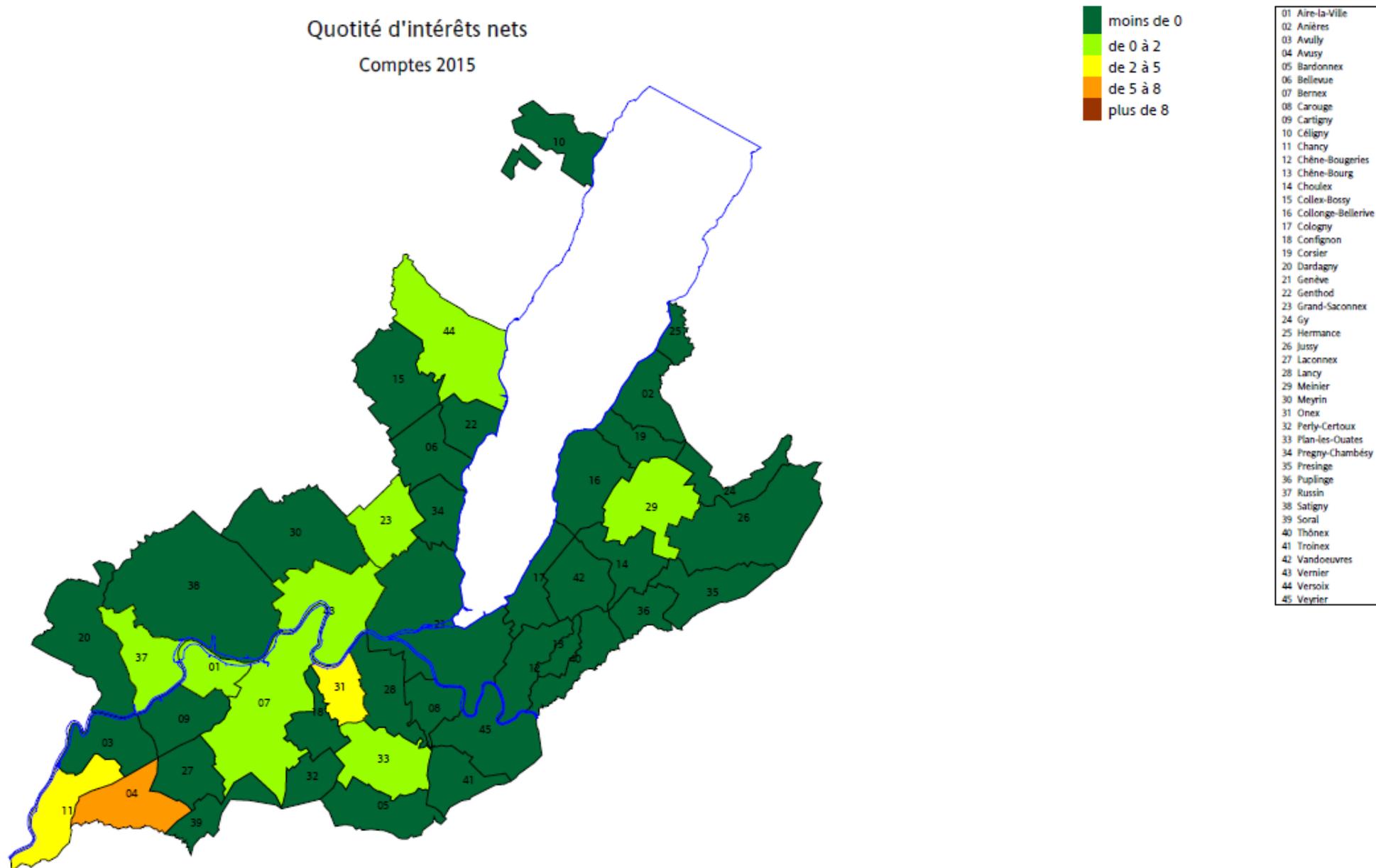
Remarque

La capacité d'autofinancement, de 17,1 %, est forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2014). Seuls 3 cantons ont une capacité supérieure ou égale.

Formule de calcul

	Autofinancement Revenus	X 100	
Détails	Autofinancement		Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement		
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement		
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif		331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif		332
	+ Amortissement du découvert du bilan		333
	+ Attributions aux financements spéciaux		38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux		48
	Revenus		
	+ Revenus du compte de fonctionnement		4
	- Subventions redistribuées		47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux		48
	- Imputations internes		49

Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2015



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2015 ?

Commentaires

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 %	pas de charge ou très faible charge
de 0 à 2 %	faible charge
de 2 à 5 %	charge moyenne
de 5 à 8 %	forte charge
plus de 8 %	très forte charge
- En 2015, 34 communes (année précédente : 28) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 % : en 2015, 1 commune était dans ce cas (année précédente : 2). Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement.

Moyenne

En 2015, la moyenne était de -1,9 % : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient de très faibles charges liées au versement des intérêts.

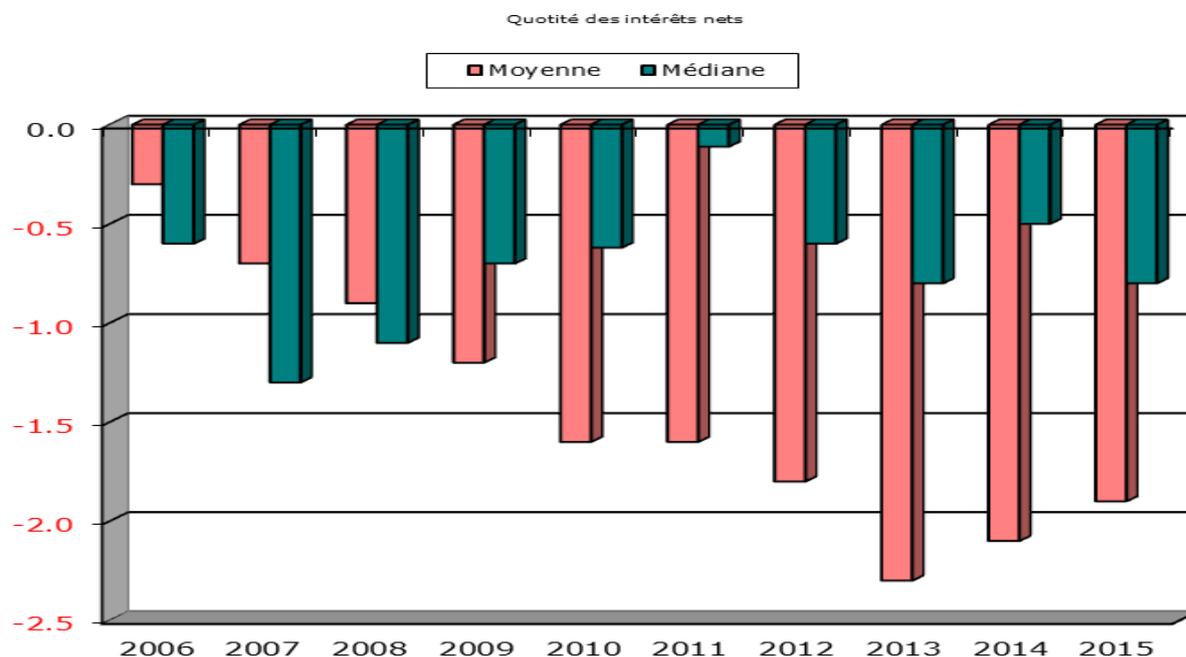
Médiane

En 2015, la médiane était de -0,8 % (année précédente : -0,5 %) : cela signifie que dans la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont inférieurs aux revenus du patrimoine. En réalité, il y a 11 communes avec des intérêts nets positifs, contre 34 communes avec des intérêts nets négatifs.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge des intérêts diminue entre 2006 et 2013 mais remonte légèrement depuis 2014.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	-0,3 %	-0,7 %	-0,9 %	-1,2%	-1,6 %	-1,6 %	-1,8 %	-2,3 %	-2,1 %	-1,9 %
Médiane	-0,6 %	-1,3 %	-1,1 %	-0,7%	-0,6 %	-0,1 %	-0,6 %	-0,8 %	-0,5 %	-0,8 %



Remarque

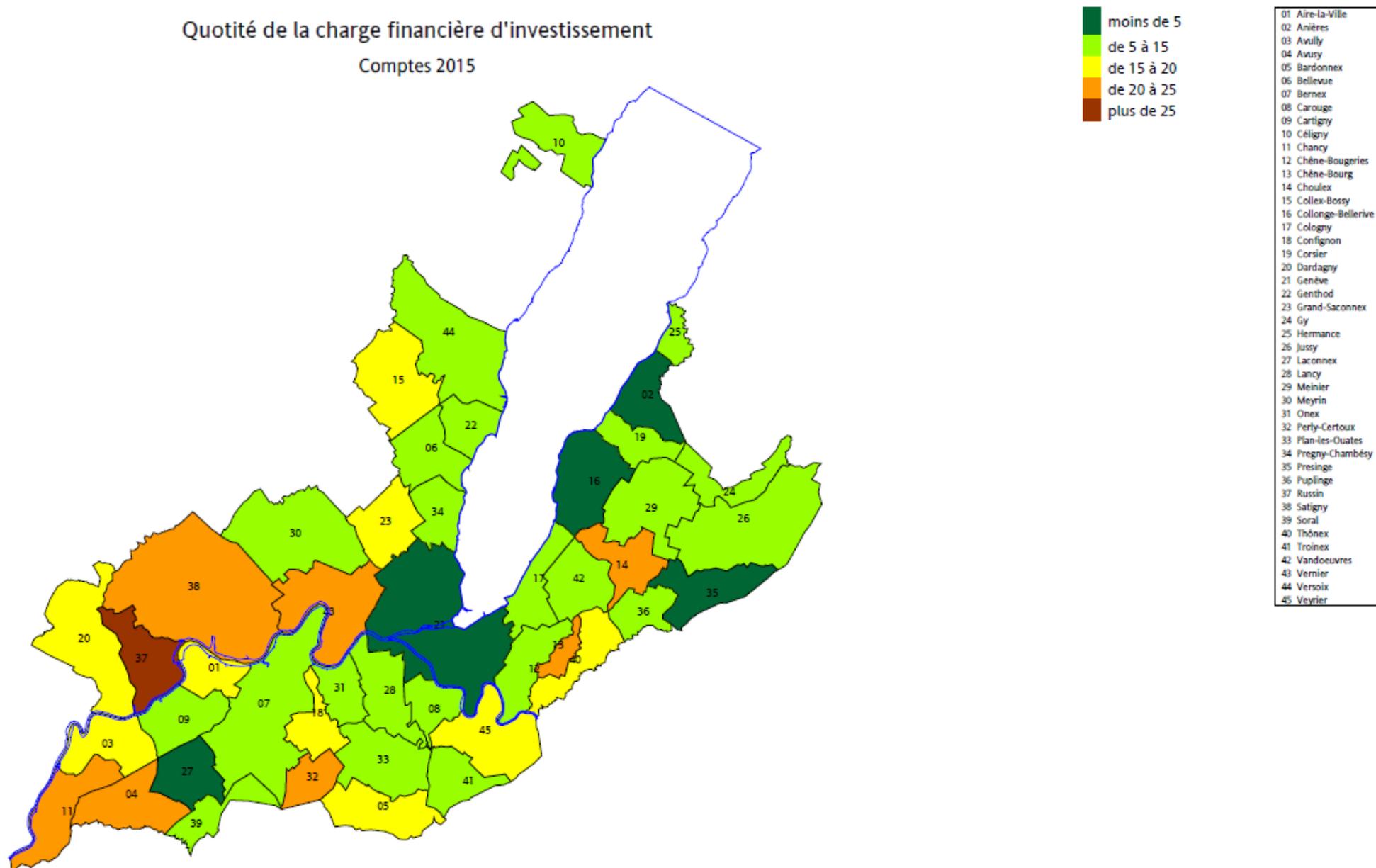
Avec une quotité de la charge des intérêts de -2,1 %, les communes genevoises occupaient une position favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2014). Les communes de 7 cantons ont enregistré une quotité inférieure ou égale, et celles de 17 cantons une quotité supérieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

Formule de calcul

	Intérêts nets Revenus	X 100	
Détails	Intérêts nets		Natures
	+ Intérêts passifs		32
	- Revenus des biens		42
	+ Gains comptables du patrimoine financier		424
	+ Revenus des immeubles du PA		427
	+ Charges nettes des immeubles et des domaines du PF		Rubr. 95.300 à 319 - 95.430 à 439
	Revenus		
	+ Revenus du compte de fonctionnement		4
	- Subventions redistribuées		47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux		48
	- Imputations internes		49

Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2015

Quotité de la charge financière d'investissement
Comptes 2015



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2015 ?

Commentaires

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 à 5 %	faible charge
de 5 à 15 %	charge moyenne
de 15 à 20 %	forte charge
de 20 à 25 %	très forte charge
plus de 25 %	charge à peine supportable
- En 2015, 5 communes (année précédente : 4) enregistraient une quotité de la charge financière inférieure à 5 %.
- Une commune a une quotité de la charge financière très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 % ; en 2014, il y en avait 4. Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement et/ou ses amortissements.
- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a baissé de 14,5 % à 13,6 %.

Moyenne

En 2015, la moyenne était de 8,8 % : ainsi les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une charge financière moyenne.

Médiane

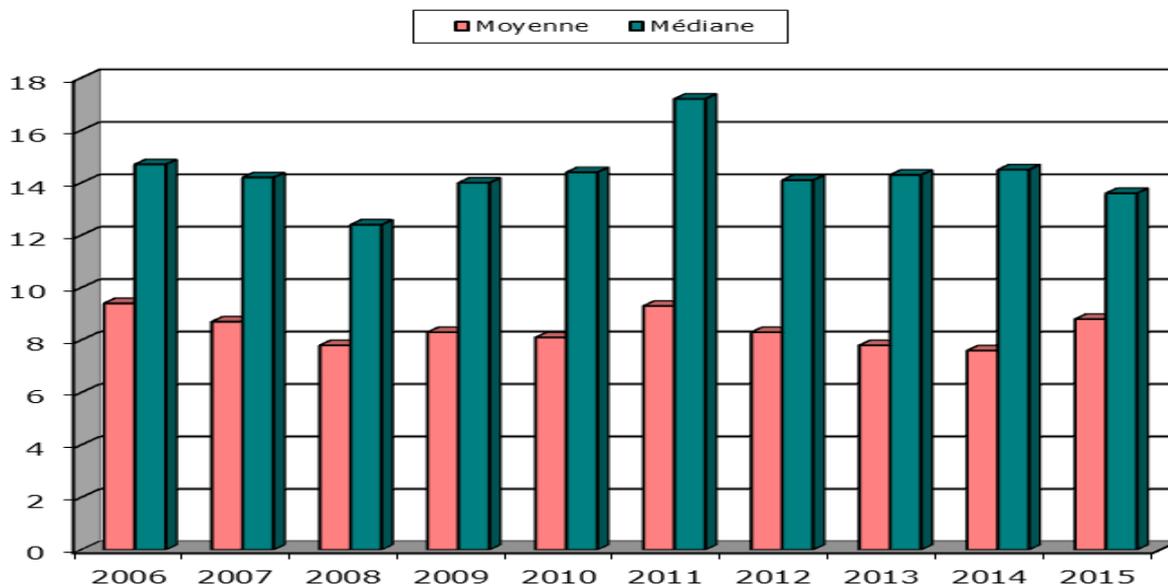
En 2015, la médiane était de 13,6 % : cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 13,6 % ou plus de leur revenu, soit une charge financière moyenne.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge financière reste dans la catégorie des charges considérées comme moyennes depuis 2006.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	9,4%	8,7 %	7,8 %	8,3 %	8,1 %	9,3 %	8,3 %	7,8 %	7,6 %	8,8 %
Médiane	14,7 %	14,2 %	12,4 %	14,0 %	14,4 %	17,2 %	14,1 %	14,3 %	14,5 %	13,6 %

Quotité de la charge financière d'investissement



Remarques

- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2014), la quotité de la charge financière, de 7,6 %, est la 6^{ème} valeur la plus élevée de tous les cantons. Les communes de 17 cantons ont enregistré une quotité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

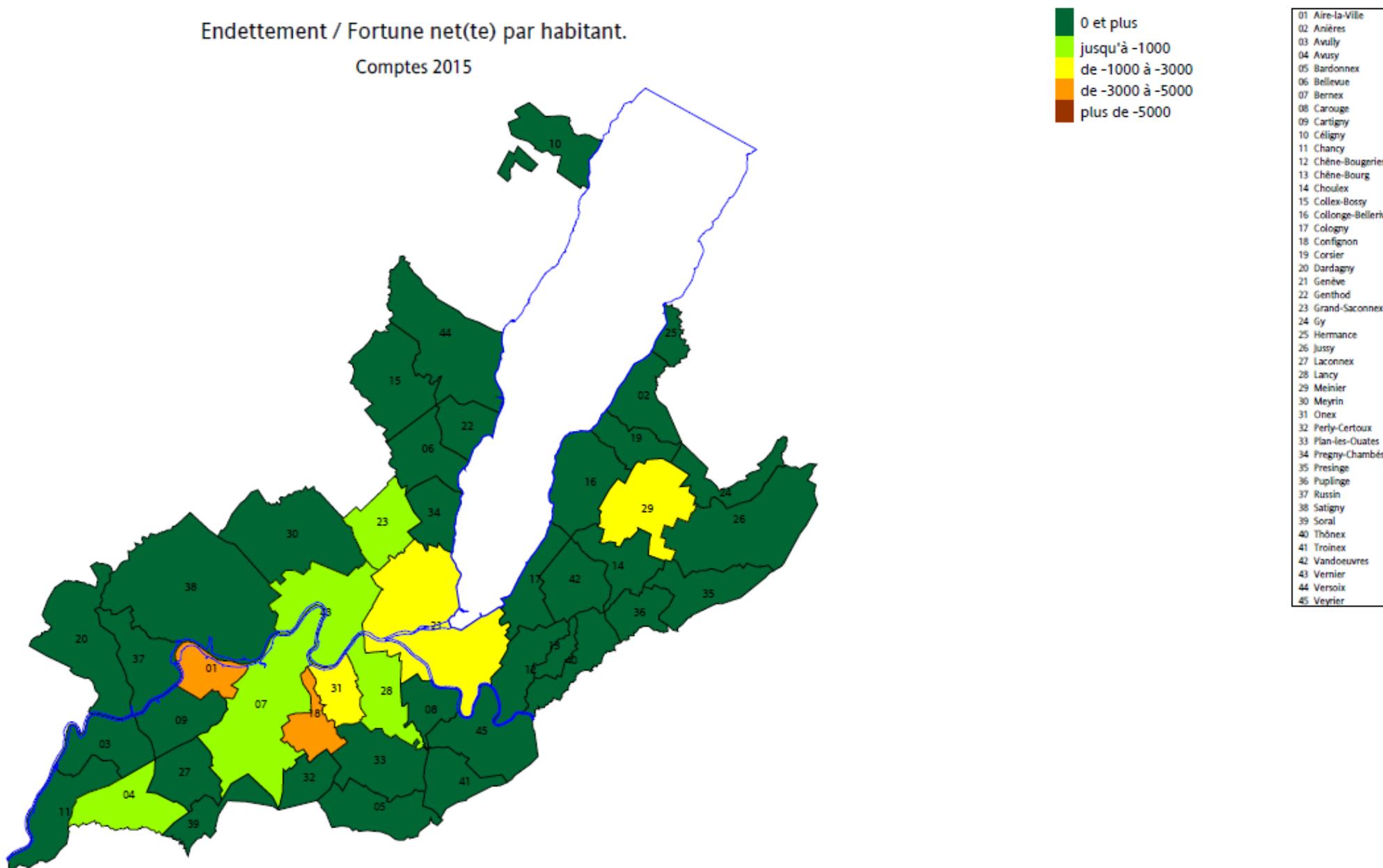
Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière}}{\text{Revenus}} \times 100$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Revenus des immeubles du PA	427
	+ Charges nettes des immeubles et des domaines du PF	Rubr. 95.300 à 319 - 95.430 à 439
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 5 : Endettement / Fortune net(te) par habitant en 2015

Endettement / Fortune net(te) par habitant.
Comptes 2015



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Endettement/Fortune net(te) par habitant, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2015 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

Commentaires

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
 - de 0 à -1000 F endettement faible
 - de -1000 à -3000 F endettement moyen
 - de -3000 à -5000 F endettement important
 - au-delà de -5000 F endettement très important
- En 2015, le compte annuel de 35 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 27 cas.
- Il n'en reste pas moins que 10 communes (année précédente : 11) devaient faire face à un endettement net, dans 2 cas de plus de 3000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2015 des communes genevoises indiquent une fortune nette de 515 millions de francs. Le patrimoine financier a été évalué à 3,780 milliards de francs, les engagements à 3,266 milliards de francs.
- En 2015, la médiane de la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente passant ainsi de 8,2 millions de francs à 8,6 millions de francs.

Moyenne

En 2015, la moyenne de la fortune nette se situait à 1'049 francs par habitant : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une fortune nette de plus de 1'049 francs par habitant.

Médiane

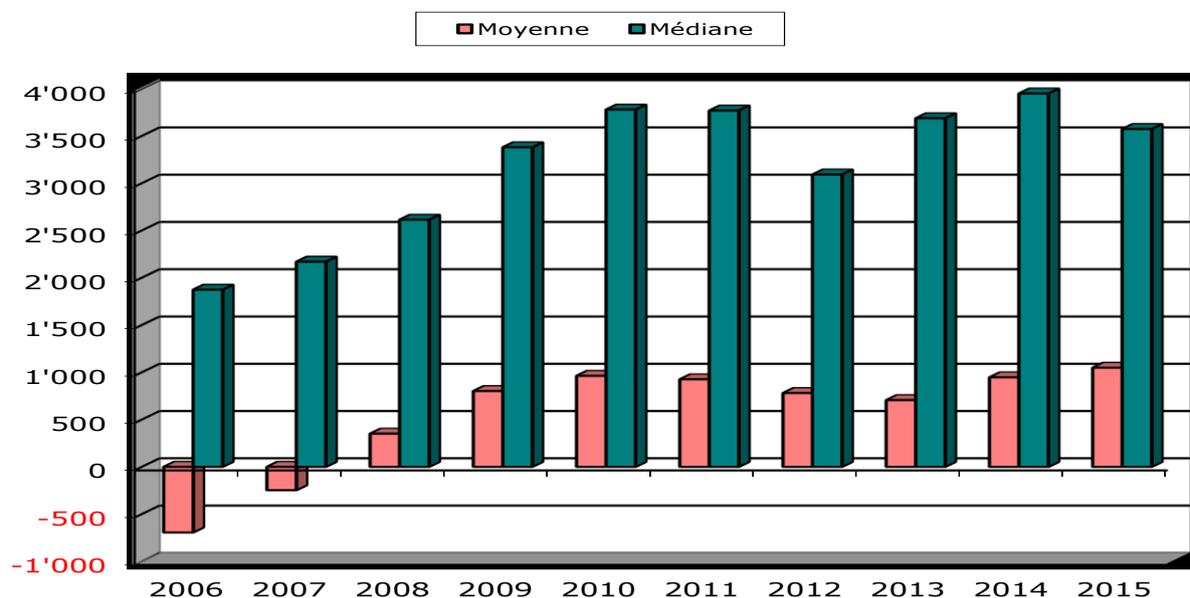
En 2015, la médiane révélait une fortune nette de 3'573 francs par habitant contre 3'949 francs pour 2014.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre des baisses légères de la moyenne de 2010 à 2013 puis une augmentation dès 2014. Pour le surplus, les communes se trouvent depuis l'année 2008, en moyenne, dans une situation de fortune nette et non plus d'endettement net.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	-694	-247	351	802	963	926	781	706	947	1'049
Médiane	1'874	2'170	2'614	3'380	3'779	3'769	3'092	3'687	3'949	3'573

Endettement / Fortune net(te) par habitant



Remarque

En comparaison intercantonale (valeurs de 2014), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 4 cantons seulement avaient une fortune nette de plus de 947 francs par habitant, contre 21 cantons qui avaient une fortune nette inférieure ou un endettement net.

Formule de calcul

Patrimoine financier – Engagements Habitants

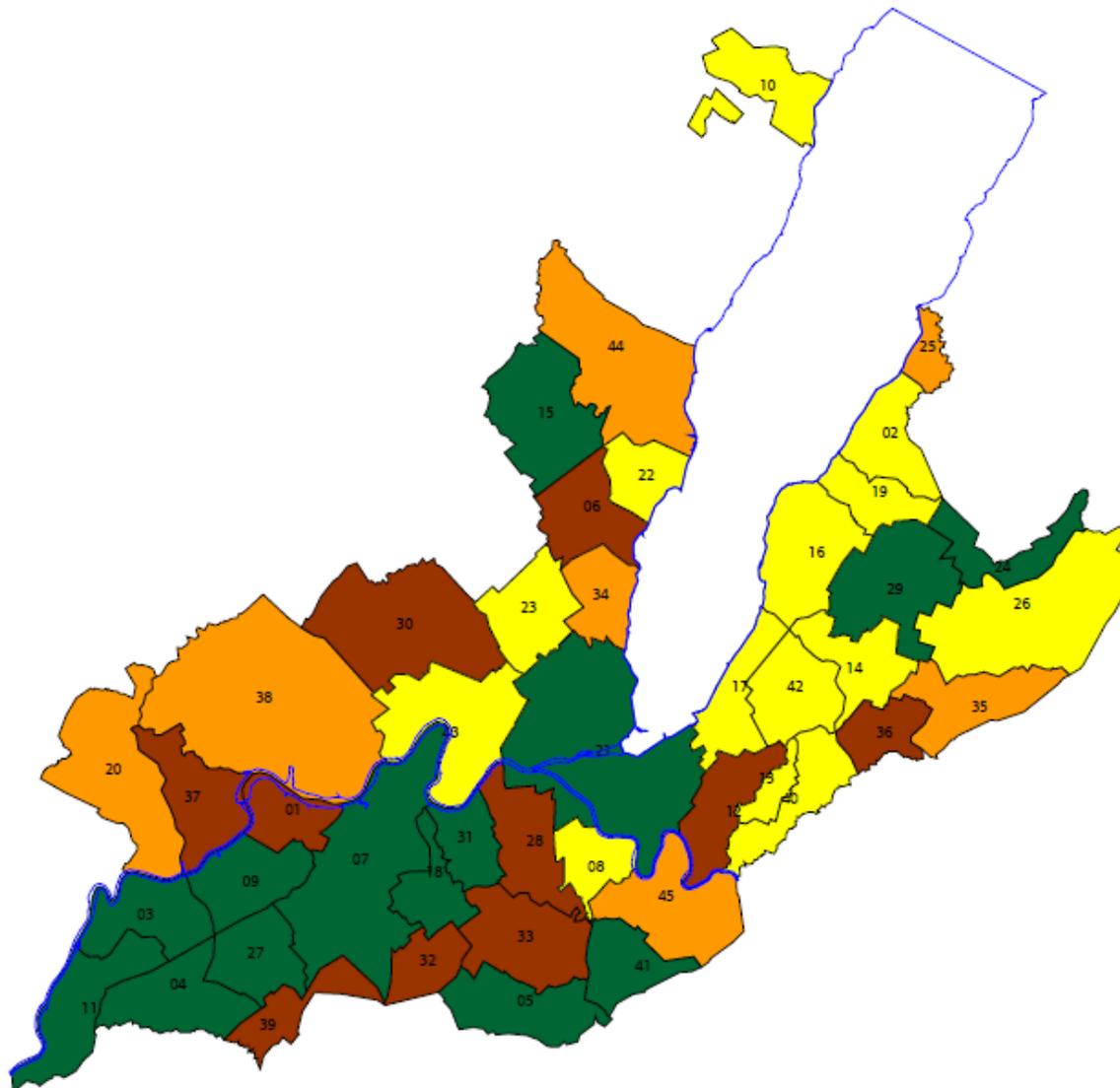
Détails	Charge financière	Natures
	+ Patrimoine financier	
	+ Disponibilités	10
	+ Avoirs	11
	+ Placements	12
	+ Actifs transitoires	13
	+ Avances aux financements spéciaux	18
	- Engagements	
	- Engagements courants	20
	- Dettes à court terme	21
	- Dettes à moyen et long termes	22
	- Engagements envers des entités particulières	23
	- Provisions	24
	- Passifs transitoires	25
	- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	28

Carte 6 : Quotité d'investissement en 2015

Quotité d'investissement
Comptes 2015



01	Aire-la-Ville
02	Anières
03	Avully
04	Avusy
05	Bardonnex
06	Bellevue
07	Bernex
08	Carouge
09	Cartigny
10	Céligny
11	Chancy
12	Chêne-Bougeries
13	Chêne-Bourg
14	Choulex
15	Collex-Bossy
16	Collonge-Bellerive
17	Cologny
18	Confignon
19	Corsier
20	Dardagny
21	Genève
22	Genthod
23	Grand-Saconnex
24	Gy
25	Hermance
26	Jussy
27	Laconnex
28	Lancy
29	Meinier
30	Meyrin
31	Onex
32	Perly-Certoux
33	Plan-les-Ouates
34	Pregny-Chambésy
35	Presinge
36	Puplinge
37	Russin
38	Satigny
39	Soral
40	Thônex
41	Troinex
42	Vandoeuvres
43	Vernier
44	Versoix
45	Veyrier



Indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Définition

Investissements bruts en % des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

Commentaires

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :
 - de 0 à 10 % faible activité au niveau des investissements
 - de 10 à 20 % expansion moyenne
 - de 20 à 30 % développement important
 - plus de 30 % phase d'expansion très forte

Moyenne

En 2015, la moyenne était de 16,1 %, correspondant à une expansion moyenne.

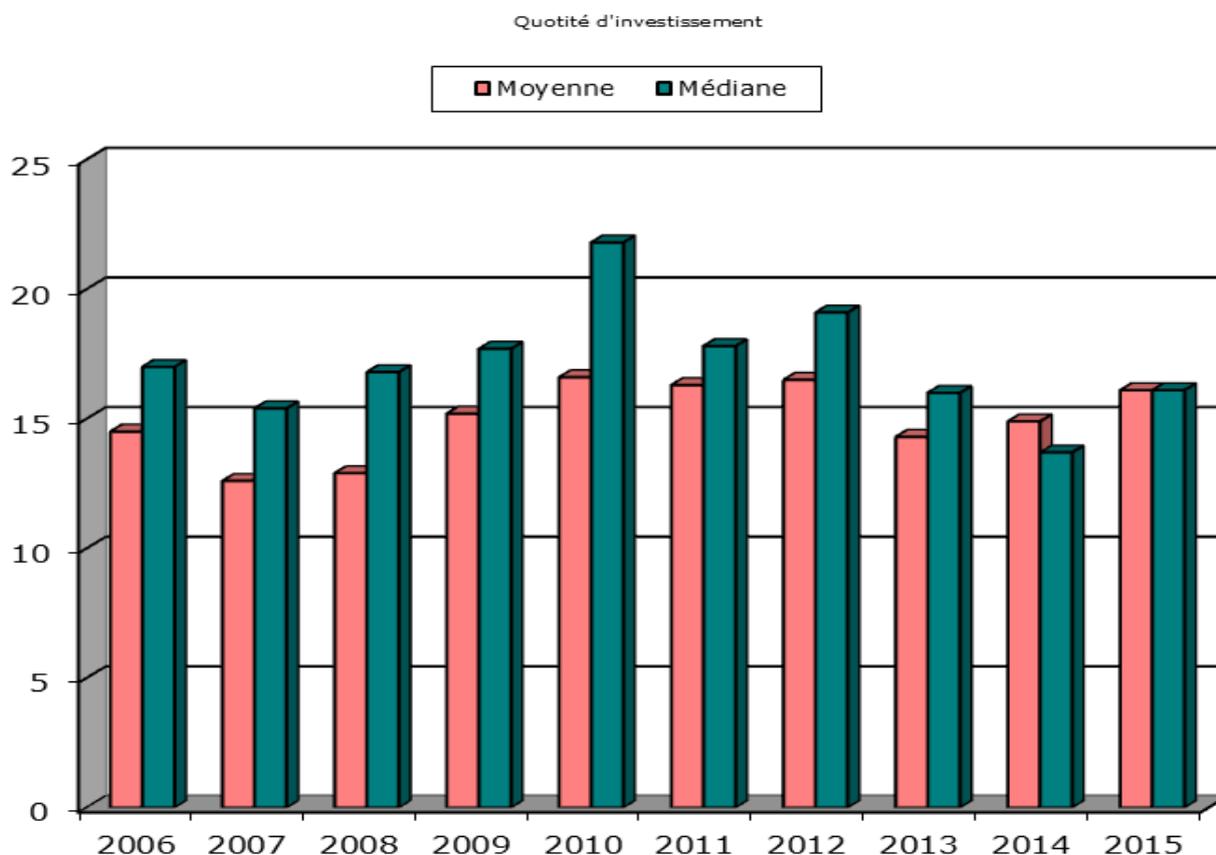
Médiane

En 2015, la médiane était de 16,1 %.

Comparaison avec les années précédentes

La moyenne de la quotité d'investissement reste stable au niveau d'une expansion moyenne. Quant à la médiane, celle-ci a augmenté en 2015 pour s'établir à 16,1 %, ce qui revient à dire que la moitié des communes genevoises sont en phase de développement moyen.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	14,5 %	12,6 %	12,9 %	15,2 %	16,6 %	16,3 %	16,5 %	14,3 %	14,9 %	16,1 %
Médiane	17,0 %	15,4 %	16,8 %	17,7 %	21,8 %	17,8 %	19,1 %	16,0 %	13,7 %	16,1 %



Remarque

En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2014), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 14,9 %, en milieu de classement. En effet, 13 cantons avaient une quotité d'investissement inférieure et 10 cantons une quotité d'investissement supérieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales consolidées}} \times 100$$

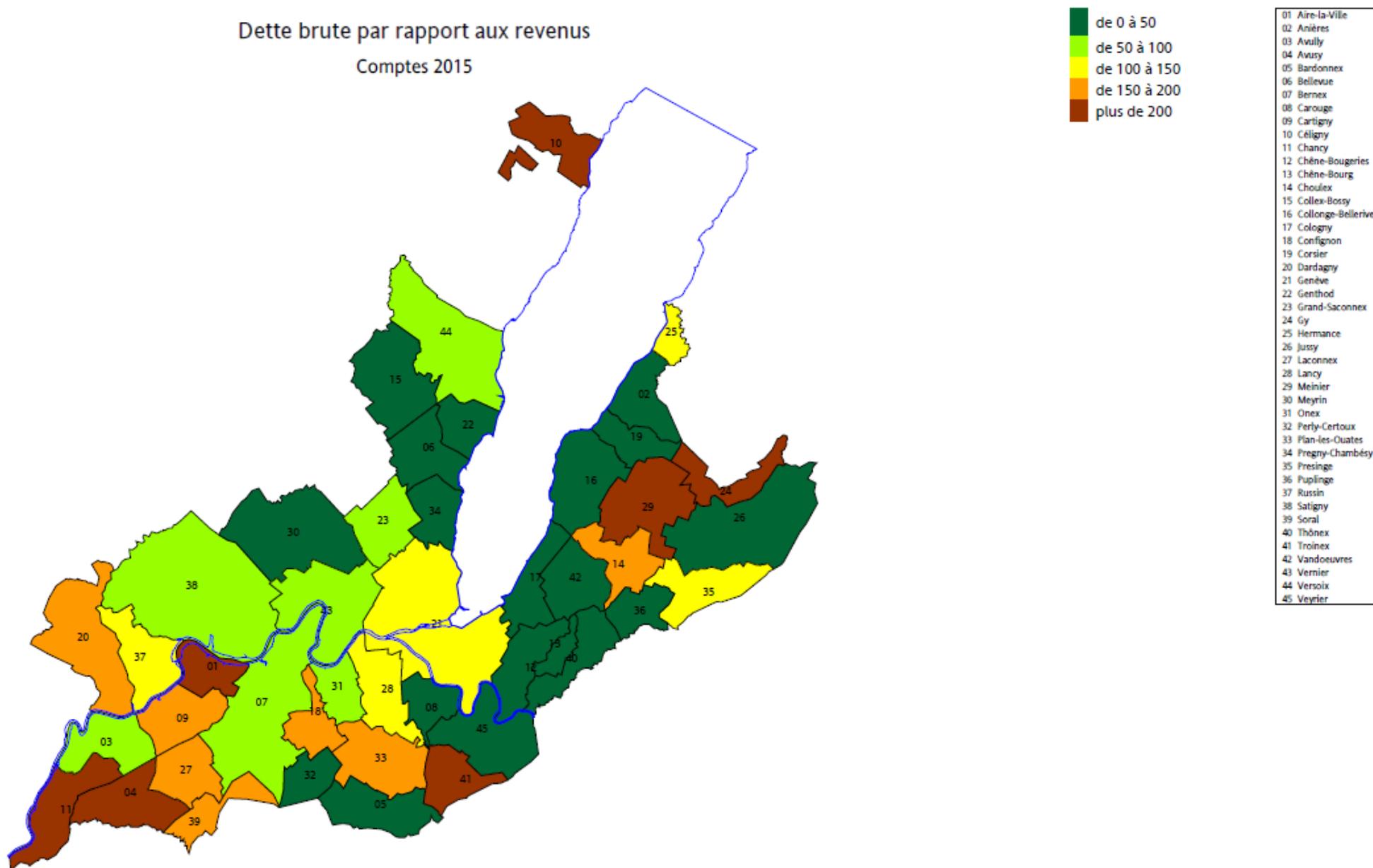
soit :

$$\frac{3 + 5 - (331 \text{ à } 333 + 37 \text{ à } 39)}{5} \times 100$$

Détails		Natures
	Investissements bruts	
	+ Détails investissements bruts	5
	Dépenses consolidées	
	+ Total des charges de fonctionnement	3
	+ Total des dépenses d'investissements	5
	- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	- Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Amortissement du découvert	333
	- Subventions à redistribuer	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2015

Dette brute par rapport aux revenus
Comptes 2015



Indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

Commentaires

- Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
- Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :

de moins de 50 %	très bon
de 50 à 100 %	bon
de 100 à 150 %	moyen
de 150 à 200 %	mauvais
plus de 200 %	critique

Moyenne

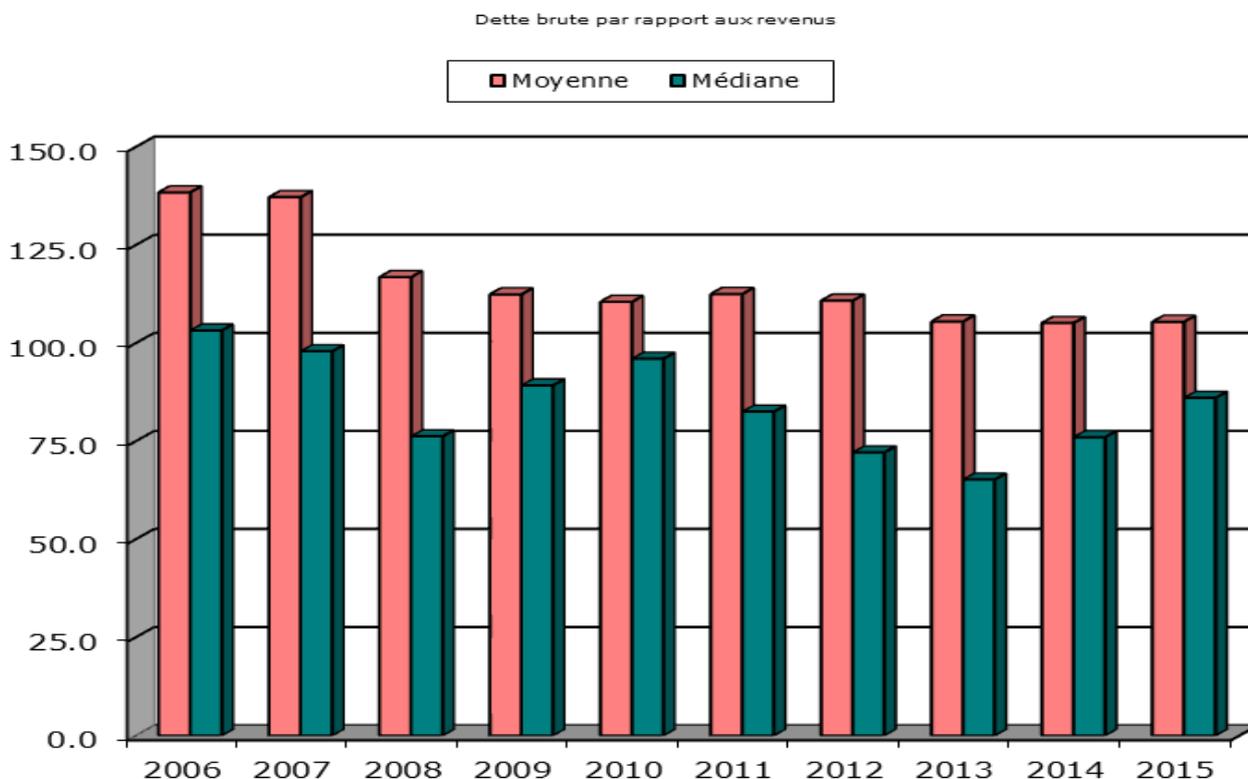
En 2015, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 105,5 % de leurs revenus.

Médiane

En 2015, la médiane était de 86,1 % : cela signifie que la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant au moins 86,1 % des revenus d'une année.

Comparaison avec les années précédentes

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	138,5 %	137,3 %	116,9 %	112,5 %	110,6 %	112,6 %	110,9 %	105,6 %	105,2 %	105,5 %
Médiane	103,3 %	98,0 %	76,3 %	89,3 %	96,1 %	82,6 %	72,2 %	65,3 %	76,1 %	86,1 %



Remarque

Avec une dette brute par rapport aux revenus de 105,2 %, les communes genevoises se trouvaient en bas de classement (valeurs de 2014). En effet, seules les communes de 5 cantons présentaient des valeurs supérieures. Les communes de 19 cantons ont enregistré des valeurs plus faibles. La valeur pour 1 canton n'est pas connue.

Formule de calcul

	$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus}} \times 100$	
Détails	Dette brute	Natures
	+ Dettes à court terme	21
	+ Dettes à moyen et à long terme	22
	+ Dettes envers des entités particulières	23
	Revenus	Natures
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49